

GRILLE TARIFAIRE HT 2026

I. Communes Syndicats EPCI clients - Tarifs HT

	Contribution annuelle	Cotisation par habitant (base population totale)	Plafond Maximum HT
Communes	136 €	0.82 €	6 000 €
EPCI	1 336 €	0.82 €	6 000 €

	Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3
Syndicats	6 798 €	4 080 €	544 €

	Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3
Clients	6 798 €	4 080 €	2 040 €

tarification pour les collectivités ne bénéficiant pas des services de l'ADAT :
½ adhésion

II. Pondération applicable uniquement aux EPCI

<i>Uniquement sur la cotisation par habitant</i>	Coefficient de pondération	Tarif
Population < à 10 000 habitants	0.50	0.41 € HT /hab.
Population entre 10 001 et 20 000 habitants	0.25	0.20 € HT /hab.
Population entre 20 001 et 50 000 habitants	0.22	0.18 € HT /hab.

III. Contribution de solidarité

Agglomérations et Département du Doubs : 0.11 €/habitant (base population totale)

Enfin, les prestations supplémentaires fournies par l'ADAT seront facturées, dans les conditions fixées par le Conseil d'administration.